

CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 30 MARS 2010
--

M. le Maire accueille le conseil dans la salle de la Bourse du Travail, en raison de l'indisponibilité de la salle du Conseil Municipal, liées à un défaut d'étanchéité de la toiture. Les travaux de réfection, évalués à 100 000 €, sont inscrits au BP 2010 proposé au vote de l'assemblée.

M. FANNECHERE, secrétaire de séance, donne lecture du compte rendu de la séance du 10 mars 2010, approuvé à l'unanimité.

M. le Maire explique que le **BUDGET PRIMITIF 2010** est présenté dans un contexte difficile pour Aubusson, qui subit des réductions de dotations de l'Etat, mais avec la volonté affichée d'investir à un niveau important, comme en 2009. Il s'agit de poursuivre les travaux d'assainissement, d'urbanisme, de la Maison de l'Emploi et de la Formation de l'arrondissement d'Aubusson, de la Maison des Sports. Il rappelle également le cadre particulier de cet exercice avec le passage de la communauté de communes à la taxe professionnelle en complément de la fiscalité additionnelle ; elle percevra, dès 2010, des dotations à reverser aux collectivités adhérentes.

Puis **M. le Maire** félicite **Gilles PALLIER**, élu conseiller régional du Limousin et vice-président en charge des Transports, qui aura à cœur de représenter de manière active et efficace Aubusson. Il associe à ses félicitations, **Mme CANOVA** qui a contribué à faire vivre la vie démocratique.

M. le Maire donne ensuite la parole à **M. RAPINAT** pour la présentation des budgets.

1° **BUDGET 2010 COMMUNE - FONCTIONNEMENT**

- Dépenses de fonctionnement	5 218 000,00 €
- Recettes de fonctionnement	5 218 000,00 €
(y compris l'excédent 2009 de	92 982,12€ :
	92 545,19 € (commune)
	436,93 € (Z.I.)

1 – **Détails par chapitre/article**

a) Les recettes

Les prévisions des recettes de fonctionnement ont été calées sur les réalisations constatées en 2009.

- **Chapitre 013- Atténuation de charges- 5 000 €.** Le compte 6419 constate le remboursement d'indemnités journalières pour le personnel non titulaire.
- **Chapitre 70 – Produits des Services – 241 113 €** - Aux comptes 7066 – 7067 –70688 - figurent les contributions des usagers du centre aéré, du restaurant scolaire, de l'accueil peri-scolaire, du multi-accueil et du camping. Aux comptes 70872 – 70873 sont comptabilisés des remboursements effectués par les budgets annexes (eau, assainissement, régie des transports) et le C.C.A.S.
- **Chapitre 73 – Impôts et Taxes – 2 752 567 €** - Le produit des contributions directes (les 3 taxes sur les ménages) est ramené à 1 359 657€, compte-tenu du passage de la communauté de communes en TPU. Néanmoins, au compte 7318, il a été prévue une somme de 1 175 710€ correspondant aux compensations devant être reversées par la communauté de communes.

Chapitre 74 – Dotations et participations – 1 502 238 € - La dotation forfaitaire est ramenée à 850 532€, la dotation nationale de compensation n'est pas encore connue et fait l'objet d'une estimation à 30 000 €

L'ensemble des compensations correspondant aux exonérations accordées par l'Etat s'élève à 191 406€. La dotation de solidarité rurale, « bourg centre » et la dotation de péréquation ont été inscrites pour 120 000€ et 40 000 €, dans l'attente de la notification.

- **Chapitre 75 – Autres produits de gestion – 382 600€** - A ce chapitre, sont comptabilisés les revenus du parc immobilier.
- **Chapitre 042- Opérations d'ordre entre sections- 240 000 €**- L'essentiel de cette somme est affectée aux travaux en régie.

b) Les dépenses

- **Chapitre 011 – Charges à caractère général – 1 251 260 €**
Les travaux en régie nécessitent l'achat de diverses fournitures qui augmentent le chapitre. Le bon fonctionnement des services techniques nécessite une moyenne de 10 000 € par mois – article 6068.
- **Chapitre 012 – Frais de personnel - 1 950 000 €** - Les prévisions tiennent compte des réalisations constatées en 2009 et de l'avancement du personnel.
- **Chapitre 014 – Atténuation de produits – 53 000 €** : taxe de séjour pour 8 000€ et reversement de la moitié de la taxe communale sur l'électricité au SDEC pour 45 000€.(votre délibération du 26 novembre 2009)
- **Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante – 810 336 €** - A ce chapitre, figurent les subventions. Seules les demandes qui ont fait l'objet d'une sollicitation apparaissent p 27 et 28.
- **Chapitre 66 - Charges financières – 347 442 €**
Article 66111- Intérêts des emprunts- 354 944,50 €
ICNE : - 8 252,50 €
Perte de change : 750,00 €
- **Chapitre 68 – Dotation aux amortissements – 175 862 €** -

La section de fonctionnement dégage **un virement de 628 000 €** vers la section d'investissement.

BUDGET 2010 COMMUNE - INVESTISSEMENT

Montant des recettes : 7 464 000 € dont :

- Restes à réaliser 2009 : 2 107 194,31 €
- Besoin de financement : 1 322 497,00 € (1 313 167 € pour la commune et 9 330 € pour la Z.I)
- Opérations d'ordre : 803 862,00 € soit :
 - 175 862 € pour les amortissements
 - 628 000 € de virement à la section de fonctionnement

- Opérations réelles :	5 337 641€ dont
- FCTVA :	390 060,69 €
- Subventions en restes à réaliser :	1 407 194,31 €
- Subventions nouvelles :	1 059 886,00 €
- Emprunt : reste à réaliser 2009 :	700 000,00 €
- Emprunt 2010 :	1 670 000,00 €
- Produits des cessions d'immobilisation :	110 500,00 €
- <u>Montant des dépenses :</u>	7 464 000,00 € dont
- Report déficit 2009 :	1 897 097,00 €
- Restes à réaliser 2009 :	1 532 594,61 €
- Remboursements d'emprunts :	703 030,00 €
- Travaux et matériel :	3 091 278,39 €
- Chapitre 23 :	2 632 800,00 €
- Chapitre 21 :	362 500,00 €
- Chapitre 20 :	95 978,39 €

Mme CANOVA demande des précisions sur les postes « Fêtes et Cérémonies » et « Réceptions ».

M. RAPINAT indique que le poste Fêtes et Cérémonies correspond aux fêtes nationales (vin d'honneur) et le poste réception prévoit le financement d'actions diverses comme les Arts dans la Rue, le feu d'artifice, les médailles, etc.

Mme LEGROS demande si les chiffres précis des dotations sont connus.

M. RAPINAT indique qu'il les transmettra à **Mme LEGROS**, les dotations sont en ligne sur le site de la DGCL.

Mme LEGROS demande ensuite si des travaux de réfection sont prévus pour la Fontaine des Vallenet.

Monsieur le Maire répond qu'un travail est actuellement conduit sur le monument, avec l'Architecte des Bâtiments de France, Il rappelle que la commune a été récompensée par le Ruban du Patrimoine pour la réhabilitation du site Braquenié Pôle Enfance. Il informe le Conseil en avant première que le Pont de la Terrade, sera lui aussi récompensé à l'échelon régional en 2010. Cette reconnaissance, par la Fédération du Bâtiment, le Crédit local valide les efforts et la persévérance de la commune. Le patrimoine communal s'améliore d'année en année.

Mme LEGROS demande quelle est l'affectation de l'emprunt de 1 670 000 €.

M. le Maire explique que l'emprunt prévisionnel équilibre l'ensemble de la section d'investissement, sa mise en œuvre et son montant dépendront de l'avancement des travaux.

M. RAPINAT expose ensuite le mécanisme de la procédure d'AP/CP (autorisation de programme-crédits de paiement) mise en place pour la première fois dans le budget communal en 2010, pour le programme d'Equipment de la Maison de l'Emploi. Le programme permet d'étaler le financement sur plusieurs exercices, en prévoyant chaque année le montant des dépenses et des recettes.

Mme LEGROS estime que l'augmentation des taux de 3 % est beaucoup trop importante.

M. le Maire indique que cela correspond au besoin de financement de la section de fonctionnement. Ces taux sont inférieurs à ceux de 2002, après une baisse de 3 % appliquée en 2003. Cette augmentation rapportera 40 000 € de recette fiscale, mais ne comblera pas totalement le manque à gagner des dotations qui s'élève à 77 000 €. Le montant des taux reste inférieur à ceux décidés en 2001 par la présente Municipalité de M. BOS. Il précise que depuis 2003 c'est à 460.000 € de recette fiscale que la Municipalité a renoncé.

Mme LEGROS note que les taxes communales ont été remplacées par des taxes intercommunales et contribuent à la surtaxe des ménages.

M. le Maire est d'accord, mais c'est du fait du désengagement de l'Etat, et ce sera pire en 2011, lorsque seront calculées pour chaque collectivité les pertes de recettes fiscales résultant de la suppression de la TP. L'Etat versera, dès 2011, à chaque catégorie de collectivités territoriales une dotation de compensation de la réforme de la TP qui compensera exactement les pertes de recettes subies par chacune de ces catégories. En Creuse, la TP représente 880 € par habitant, en France 1 500 €, le fonds de compensation ne sera pas suffisant et le département devra donc compenser les pertes : le manque à gagner sera reporté sur les ménages. La fiscalité va soulager les entreprises, mais les ménages vont devoir payer. C'est une réforme qui n'est pas aboutie et dont les incidences ne sont pas toutes connues, il y a encore beaucoup d'incertitude.

Mme CANOVA demande à la page 27 ce que signifie CCAJL, et à quoi correspond le montant de 31 875 € en subvention non affectée, enfin elle veut savoir ce que sont les Nuits Noires.

Les réponses : CCAJL : CENTRE CULTUREL ET ARTISTIQUE JEAN LURCAT, les subventions non affectées sont une réserve pour les demandes qui pourraient venir après le vote du budget, et enfin les Nuits Noires sont un festival du polar organisé par le lycée d'Aubusson depuis trois ans.

VOTE du budget, des nouveaux taux municipaux et de la mise en place de la procédure comptable des AP/CP : majorité et 3 contre (Mmes LEGROS, CANOVA et M. SEBENNE).

BUDGET 2010 SERVICE DE L'EAU

- Dépenses d'exploitation	52 899 €
- Recettes d'exploitation	52 899 € dont 14 032 € de résultat reporté

1 – Détails par chapitre/article en section d'exploitation

a) Les dépenses

Chapitre 012 - Charges de personnel : 7 622,00 € - part du salaire de l'agent communal chargé du service de l'eau.

Chapitre 66 – Charges financières : 77,17 € - C'est le remboursement des intérêts de la dette pour 94,50€ et ICNE pour – 17,33 €

Chapitre 68 – Dotation aux amortissements : 45 199,83 €

b) Les recettes

Chapitre 70 - Vente de produits - redevance de location du site du château d'eau "La Chassagne" à Tower Cast pour 2 946 €

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : 34 902,67 € - Surtaxe de l'eau

Chapitre 77- Amortissement de subvention : 1 018 €

Résultat reporté 2009 : 14 032,33 €

Dépenses d'investissement : 422 004 € dont 29 742,98 € de restes à réaliser
Recettes d'investissement : 422 004 € dont 118 119,22 € de restes à réaliser et 258 684,95€ de résultat reporté.

2 – Détails par chapitre/article en section d'investissement

a) les dépenses

Restes à réaliser 2009 : 29 742,98 €

Chapitre 16 – Emprunts et dettes : 1 300 € pour le remboursement des emprunts en capital .

Chapitre 21 – Acquisition de terrains et frais notariés : 30 000 €

Chapitre 23 – Sécurisation des captages, canalisation à La Seiglière : 359 943 €

b) recettes

Résultat reporté 2009 :	258 684,95 €
Restes à réaliser 2009 :	118 119,22 €
Chapitre 28- Dotation aux amortissements	45 199,83€

M. le Maire ajoute que les travaux prévus pour la sécurité des captages de La Villatte, l'amélioration des réseaux de la Seiglière et de la rue des Déportés ne peuvent pas être financés seulement par l'emprunt pour ne pas sur endetter la commune, le recours à l'augmentation de la surtaxe de l'eau est donc indispensable. Depuis 7 ans, avec VEOLIA, la commune a amélioré la qualité de l'eau distribuée à Aubusson, et des travaux ont également permis de préserver la ressource en colmatant des fuites sur les canalisations.

VOTE : majorité et 3 contre

BUDGET 2010 ASSAINISSEMENT

- Dépenses d'exploitation	93 426 €
- Recettes d'exploitation	93 426 €

1 – Détails par chapitre/article en section d'exploitation

- Les dépenses

Chapitre 011 – Charges à caractère général : 500 € - Entretien et Réparations.

Chapitre 012 - Charges de personnel : 7 622 € - part du salaire de l'agent communal chargé du service de l'assainissement.

Chapitre 66 – Charges financières : 34 723,49 € - remboursement des intérêts des emprunts pour **34 942 €** et les ICNE pour – **218,51€**.

Chapitre 68 – Dotation aux amortissements : 50 580,51 €

- Les recettes

Chapitre 74- Subvention d'exploitation : **21 000€** de la commune

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : 70 246 € - A ce chapitre sont budgétées, les recettes de l'affermage de l'assainissement payées par le fermier : **15 846 €** et la surtaxe : **54 400 €**

Chapitre 77 – Amortissement de subventions de la section d'investissement : 2 180 €

M. le Maire note la poursuite des efforts de réhabilitation de la station d'épuration, des réseaux et collecteurs dont le manque d'étanchéité, dans le lit de la Creuse, entraînant une dilution trop importante pour le traitement des eaux en aval. Le but est d'optimiser la bonne marche de la station de traitement. Le recours à l'emprunt a été complété d'un accroissement des fonds propres avec l'augmentation de la surtaxe. Il est important que le budget soit autonome, y compris pour ceux qui ont un assainissement autonome. Les taux respectent les moyennes départementales des villes de la Creuse.

Vote majorité et 3 contre.

M. le Maire demande à l'opposition les raisons de son vote contre et quelle autre solution serait proposée.

Mme LEGROS explique que les surtaxes augmentent respectivement de 233 % passant de 0.14 € à 0.40 € pour l'eau et de 285 % pour l'assainissement passant de 0.30 € à 0.70 €. L'augmentation est assez importante puisqu'elle sera calculée par m³ consommé, sur les deux factures. Les augmentations auraient dû intervenir de façon plus linéaire pour ne pas être obligé de le faire de façon aussi importante maintenant, et le montant de l'emprunt aurait pu être supérieur.

Pour **M. le Maire** ce serait reporter exagérément sur les générations futures le coût des travaux.

Mais pour **Mme LEGROS**, les ménages vont avoir à payer l'augmentation de la fiscalité communale, les surtaxes majorées et l'augmentation vraisemblable des taux de la communauté de communes. C'est beaucoup, dans une période difficile.

Pour conclure, **M. AZAIS** ajoute que la surtaxe est modulable, elle pourrait baisser lorsque les travaux seront achevés.

BUDGET 2010 REGIE DES TRANSPORTS

- Dépenses d'exploitation	209 000 € dont 2 645€ de résultat reporté
- Recettes d'exploitation	209 000 €

1 – Détails par chapitre/article en section d'exploitation

- Les dépenses

Chapitre 011 – Charges à caractère général : 58 437,50 € - Ce sont les dépenses liées à l'exploitation du service évaluées par rapport au compte administratif 2009.

Chapitre 012 - Charges de personnel : 104 060 € - 3 chauffeurs.

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante 300 € - Ce montant correspond à l'inscription de 100€ en pertes sur créances irrécouvrables sur le ramassage scolaire et de 200€ pour des formations du personnel.

Chapitre 66 – Charges financières : 1 173€ - Intérêts d'emprunt pour 1 200 € et ICNE pour -27 €

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : 8 900 €(annulation d'un titre d'une recette d'un montant de 8 800€ imputée à tort en 2008 sur le budget de la régie et destinée à la Maison de retraite)

Chapitre 68 – Dotation aux amortissements : 33 484,50 € -

- Les recettes

Chapitre 70 – Vente de Produits : 12 000 € - A ce chapitre sont budgétées, les recettes du ramassage scolaire.

Chapitre 74 – Subventions d'exploitation : 197 000 € dont 80 000 € du département et 117 000 € de la commune.

Dépenses d'investissement : 81 078 €

Recettes d'investissement 81 078 € (y compris le résultat reporté 2009 de 46 478 €)

2 – Détails par chapitre/article en section d'investissement

- Les dépenses

Chapitre 16 – Emprunts et dettes : 18 600,50 € pour le remboursement des emprunts en capital.

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles : 62 477,50 €

- les recettes

Chapitre 28 – dotation aux amortissements pour 33 484,50€

Chapitre 001 – résultat reporté : 46 478€

Chapitre 10-FCTVA : 1 115,50€

Vote : majorité et 3 contre.

M. RAPINAT remercie les services de la mairie pour le travail accompli dans la présentation des documents.

2° FIXATION DE DIVERS TARIFS -

Surtaxe sur l'assainissement :

Les travaux de réhabilitation de la station d'épuration (2 060 000€TTC) ont déjà lourdement impacté le budget de l'assainissement. Les travaux sur le collecteur Creuse/ Beauze seront engagés cette année(365 000€TTC)

Les travaux de mise en conformité aux normes européennes du système d'assainissement de l'agglomération d'Aubusson qui a fait l'objet d'une convention que vous avez approuvée lors de la séance du 17 décembre dernier sont estimés à 812 000€ TTC.

Afin de financer l'ensemble de ces travaux très lourds, il convient donc de revoir le montant de la surtaxe fixée actuellement à 0,30€.

Il vous est donc proposé de fixer la surtaxe d'assainissement à 0,70€ à compter du 1^{er} juillet 2010.

ADOPTE A LA MAJORITE ET 3 CONTRE

2°) Surtaxe sur l'eau :

De la même façon, il convient de revoir le montant de la surtaxe sur l'eau, actuellement de 0,14€.

En effet, aux frais d'acquisitions des terrains nécessaires à la protection des captages, au montant des travaux de sécurisation, il faut ajouter le coût du changement de la conduite d'eau rue des Déportés ainsi que les travaux devant avoir lieu à La Seiglière pour la viabilisation de la future zone d'activité.

Il vous est proposé de porter cette surtaxe à 0,40€ à compter du 1^{er} juillet 2010.

ADOPTE A LA MAJORITE ET 3 CONTRE

3°) Fixation des droits de terrasse – Rapporteur C. DEFEMME

Il vous est proposé de fixer deux tarifs différents :

- Période estivale (du 15/04 au 15/10) : 5,50€ le m2 par trimestre
- Autre période : 2 ,75€ le m2 par trimestre.

Mme CANOVA fait remarquer que d'après les chiffres de l'Office de Tourisme d'Aubusson parus récemment dans la presse, l'année 2009 n'a pas été bonne pour la fréquentation estivale, et elle souhaiterait que le commerce soit protégé et reste au même tarif annuel.

M. le Maire répond que ce sont des places de parking qui sont utilisées, et il est normal que leur occupation soit taxée. Il indique par ailleurs que la rue des Déportés aura 3 commerces qui pourront bénéficier d'une terrasse.

VOTE : majorité et 3 contre.

QUESTIONS DIVERSES

M. AZAIS indique que les livreurs ont des difficultés à trouver les habitants du quartier dit « Lotissement Plein Sud » et qu'il y aurait lieu d'attribuer des numéros et des noms de rue :

- pour la partie de la rue des Méris jusqu'au CAT : numéros supplémentaires du 43 à 63
- et ensuite dénomination de la voie Impasse Plein Sud.

VOTE UNANIMITE

Mme LEGROS réclame une meilleure signalisation pour indiquer le Centre Hospitalier du Mont.

Aucune autre question ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 H 00.